

**Bruxelles, le 5 mars 2026
(OR. en)**

**7773/25
COR 1 (de, fr)**

**TRANS 116
DELECT 32**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	4 mars 2026
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	C(2026) 1561 final
Objet:	RECTIFICATIF au règlement délégué (UE) 2025/656 de la Commission du 2 avril 2025 modifiant le règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes relatives à la recharge sans fil, au réseau routier électrique, à la communication de véhicule à réseau et à l'alimentation en hydrogène pour les véhicules de transport routier (<i>"Journal officiel de l'Union européenne" L, 2025/656, 18 juin 2025</i>)

Les délégations trouveront ci-joint le document C(2026) 1561 final.

p.j.: C(2026) 1561 final

Bruxelles, le 2.3.2026
C(2026) 1561 final

RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE) 2025/656 de la Commission du 2 avril 2025 modifiant le règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes relatives à la recharge sans fil, au réseau routier électrique, à la communication de véhicule à réseau et à l'alimentation en hydrogène pour les véhicules de transport routier

(«Journal officiel de l'Union européenne» L, 2025/656, 18 juin 2025)

RECTIFICATIF

au règlement délégué (UE) 2025/656 de la Commission du 2 avril 2025 modifiant le règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes relatives à la recharge sans fil, au réseau routier électrique, à la communication de véhicule à réseau et à l'alimentation en hydrogène pour les véhicules de transport routier

("Journal officiel de l'Union européenne" L, 2025/656, 18 juin 2025)

Page 7, à l'annexe, point 2), en ce qui concerne les points 1.1 à 1.4 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, point 1.1, partie introductive et premier et deuxième tirets, et point 1.2, partie introductive et premier et deuxième tirets:

au lieu de: "véhicules utilitaires légers",

lire: "véhicules légers".

Page 8, à l'annexe, point 3), en ce qui concerne les points 1.6 et 1.7 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, point 1.6, tiret:

au lieu de: "les véhicules utilitaires électriques tant légers que lourds",

lire: "tant les véhicules légers électriques que les véhicules utilitaires lourds électriques".

Page 8, à l'annexe, point 3), en ce qui concerne les points 1.6 et 1.7 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, point 1.7, premier alinéa et deuxième alinéa, partie introductive:

au lieu de: "véhicules utilitaires légers",

lire: "véhicules légers".

Page 9, à l'annexe, point 4), en ce qui concerne le point 1.14 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, premier alinéa:

au lieu de: "pour véhicules utilitaires électriques tant lourds que légers",

lire: "pour véhicules légers électriques et véhicules utilitaires lourds électriques".

Page 9, à l'annexe, point 4), en ce qui concerne le remplacement du point 1.14 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, deuxième alinéa, partie introductive:

au lieu de: "pour véhicules utilitaires électriques lourds et légers",

lire: "pour véhicules légers électriques et véhicules utilitaires lourds électriques".

Page 9, à l'annexe, point 5), en ce qui concerne le point 2.1 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, point 2.1.1, partie introductive, point 2.1.2, première phrase, et point 2.1.3, partie introductive:

au lieu de: "pour véhicules utilitaires légers et lourds électriques",

lire: "pour véhicules légers électriques et véhicules utilitaires lourds électriques".

Page 9, à l'annexe, point 6), en ce qui concerne le point 3.1 de l'annexe II du règlement (UE) 2023/1804 du Parlement européen et du Conseil, point 3.1:

au lieu de: "véhicules utilitaires légers",

lire: "véhicules légers".